Procès-verbal du Comité Directeur

Date : 24 janvier 2025

Lieu : siège de la LRF à Saint-Denis

Heure : 17H30

Présidence : M. Rosaire MORISCOT

<u>En présentiel :</u> Mme Isabelle ABELARD, Ms Younoussa ABDILLAHI, Yoann BOURGE, Jean François CORRE, Thierry GUICHARD, Patrick LAURET, Guillaume OGNARD, Bernard PARIS, Jean Albert ROLLIN, Daniel ROUVIERE

<u>En distanciel :</u> Mme Christine LEBON, Ms Marius HOAREAU, Jacky AMANVILLE

<u>Procurations :</u> M. Jean Jacques DUCRET (procuration J. AMANVILLE), M. Bruno FONTAINE (procuration B. PARIS), M. Jean Hugues TOSSEM et M. Yves ETHEVE (procuration R. MORISCOT)

<u>Absents :</u> Ms Eddy PONIN, Shakir AKHOONE

Assiste : M. Dominique GOUMANE

---

1. Validation du PV du CODIR du 6 janvier 2025

Le procès-verbal du Comité Directeur tenu le 6 janvier 2025 est soumis au vote.

Validé à l'unanimité

2. Engagement des Clubs et Constitution des Poules R2

1) Situation des clubs pour la saison 2025

Le Comité Directeur a examiné la situation des clubs, tant sur le plan de l'engagement pour la saison 2025 que sur leur situation financière, administrative et sportive.

Face aux difficultés financières, administratives et de temporalité que rencontre les clubs pour mettre à jour leur dossier, Il a été décidé d'accorder un délai supplémentaire et exceptionnel aux clubs afin de régulariser leur situation auprès de la Ligue. Ce délai est accordé jusqu'au mercredi 29 janvier 2025 à 12h00.

⚠ Passé ce délai, le Comité Directeur se devra d'appliquer les textes en vigueur, en particulier l'article 7 des règlements d'Administration Générale de la LRF.

2) Obligations à respecter

Les clubs doivent impérativement fournir :
- Le paiement de l'engagement pour 2025
- L'attestation de mise à disposition de terrain officiel classé et le terrain annexe pour la saison

3) Dettes de la saison 2024

Concernant les dettes accumulées pour la saison 2024, le Comité Directeur a décidé d'étudier exceptionnellement la possibilité d'une remise gracieuse et un échelonnement pour les clubs les plus en difficulté.

4) Poules du Championnat R2

En attendant la régularisation de la situation des clubs, Il est proposé au Comité Directeur de valider la proposition, ci-dessous de la composition des poules A, B, C du championnat R2.

Le Comité Directeur valide provisoirement les Poules du Championnat R2 pour la saison 2025.

	R2		
	POULE A	**POULE B**	**POULE C**
1	US STE MARIE	AS CAPRICORNE	AJ PETITE ILE
2	SC CHAUDRON	FC BAGATELLE	AS GRAND BOIS
3	FCV ST PHILIPPE	AS RED STAR	AS BRETAGNE
4	US BELLEMENE CANOTS	JS GAULOISE	AS STE SUZANNE
5	RAVINE BLANCHE FC	ASC POSSESSION	AS ETOILE DU SUD
6	AS RIVIERE SPORTS	AS DU PLATE	SDEFA
7	JS CHAMP BORNOISE	FC PARFIN	JEAN PETIT FC
8	AJS ST DENIS	FC MOUFIA	AF POSSESSION
9	AJS BOIS D'OLIVES	AS REDOUTE	JS STE ANNOISE
10	ASC LES MAKES	CS ST GILLES	ENT RAVINE CREUSE
11	FC 17ème KM	AS MONTGAILLARD	AES CONVENANCE
12	FC LA VILLE DE STE SUZANNE	OF ENTRE DEUX	AS POUDRIERE
13	AS EVECHE		JCV ST PIERRE
14			

3. Championnat R2 – Repêchage des clubs

Madame Isabelle ABELARD et Monsieur Mickaël CORRE sortent de la salle et ne participent pas aux débats et au vote pour le repêchage.

Conformément à l'article 8 quater des Règlements Généraux 2025 de la LRF, le Comité Directeur de la Ligue Réunionnaise de Football est habilité à repêcher des clubs pour compléter les poules en cas de places vacantes ou de besoins spécifiques dans les championnats.

Actuellement, avec la refonte adoptée par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2024, du championnat de R2 pour 2025, où 3 poules de 14 clubs sont prévues, des places restent disponibles. De plus, en fonction de la situation des clubs au 29 janvier 2025, d'autres places pourraient se libérer.

Le Président, souhaite rappeler l'une des priorités de la mandature qui consiste à rééquilibrer la pratique du football sur tout le territoire et notamment dans la région Est qui est le parent pauvre de toutes les politiques publiques, qu'elles soient économiques, sociales, culturelles ou sportives.

Toutes les études ou rapports officiels démontrent que la région Est souffre d'un déficit structurel important notamment en matière d'équipement sportif et d'un développement et de pratique de l'activité physique et sportive bien en dessous des autres régions de l'île. Il est nécessaire de tout mettre en œuvre et de saisir toutes les opportunités qui se présentent pour accompagner le développement du football dans cette région du département qui connait de réelles et d'importantes difficultés sociales.

Nous sommes tous conscient et avisés des problèmes de violences à répétitions survenus lors des rencontres dans certaines villes ou quartiers de la région Est et il est d'autant plus important et de notre responsabilité, que nous puissions nous engager fortement au côté des clubs, des collectivités et des pouvoirs publiques dans la lutte contre toutes formes de violences et pour notre vivre ensemble.

En effet, le football, au-delà d'être un simple sport, représente un vecteur de solidarité, d'inclusion et de développement communautaire, notamment dans les régions défavorisées. La présence de clubs de football dans ces territoires joue un rôle capital, tant sur le plan social que sociétal, en offrant aux jeunes et à la population en général une structure, un objectif et un sentiment d'appartenance.

Les clubs de football contribuent à la cohésion sociale en réunissant des individus de différentes origines, cultures et milieux. Ils facilitent les interactions et favorisent l'intégration des jeunes, qui peuvent souvent se sentir marginalisés. Par le biais du

football, des liens sont créés, réduisant ainsi les tensions sociales et promouvant le vivre-ensemble.

Le sport, et en particulier le football, enseigne des valeurs essentielles telles que le respect, l'esprit d'équipe, la discipline et la persévérance. Ces qualités sont cruciales pour le développement personnel des jeunes. Les clubs de football offrent également des programmes éducatifs, contribuant ainsi à la lutte contre l'échec scolaire en encourageant les jeunes à s'investir dans leurs études.

Dans ces régions où les opportunités de loisirs sont limitées, les clubs de football proposent une alternative saine et constructive. La pratique régulière d'un sport contribue non seulement à la santé physique, mais aussi à la santé mentale des jeunes. Elle permet de lutter contre les troubles liés à l'isolement, la dépression ou les comportements à risque, tout en promouvant un mode de vie actif.

Les clubs de football peuvent également ouvrir des portes vers des carrières sportives pour les jeunes talentueux, tout en leur offrant des opportunités de formation et d'insertion professionnelle. Cela peut créer des modèles inspirants dans la commune, stimulant les jeunes à croire en leurs capacités et à aspirer à un avenir meilleur.

Par ailleurs, lors des matchs, les clubs deviennent des lieux de rassemblement pour les familles et les supporters, renforçant le tissu social local. Ils peuvent organiser des événements communautaires, des actions de bénévolat qui profitent à l'ensemble de la population, en promouvant l'engagement civique et la solidarité.

Aussi, accorder un repêchage aux clubs de football dans cette région « oubliée » ne serait pas simplement une mesure administrative, mais un investissement dans le bien-être social et l'avenir des jeunes de cette région. En soutenant ces clubs, la Ligue envoie un message fort de solidarité et d'engagement envers des valeurs qui transcendent le sport, en encourageant le développement de toute une région avec des objectifs qui dépassent le cadre strictement sportif. Il est impératif de reconnaître le rôle central que joue le football dans la transformation sociale et le renforcement des liens dans nos territoires insulaires.

En conséquence, **La Régionale Sportive a procédé lors de sa séance du 23/01/24** à l'étude des dossiers de demande de repêchage pour 2025. Plusieurs critères et/ou conditions ont été vérifiées et prises en considération afin de respecter les engagements auprès de la LRF et agir dans l'intérêt d'un football fort sur toutes les régions de l'île. Parmi ceux-ci :

Le rééquilibrage Territorial : En repêchant les clubs, la ligue répond à la nécessité de rééquilibrer les territoires de l'île, particulièrement en région Est. Cela peut contribuer à

une plus grande équité et diversité dans la compétition, favorisant ainsi un développement harmonieux du football sur l'ensemble du territoire.

Le soutien Municipal Fort : Le soutien actif de la municipalité pour le club témoigne de l'engagement de la municipalité envers le développement du football dans la commune. Cela crée un environnement favorable pour la pérennisation, la croissance du club et l'engagement des jeunes.

Infrastructure de Qualité : Le fait que le club bénéficie d'un stade classé est un atout majeur. Cela garantit des conditions de jeu optimales, offrant ainsi aux joueurs et aux supporters une expérience de qualité, ce qui peut également attirer de nouvelles recrues et sponsors et donc un modèle économique viable.

Développement du Football : Le repêchage d'un club peut encourager la pratique du football dans la commune et ses environs, stimulant le développement de la pratique pour toutes et tous, des jeunes talents et l'engagement des bénévoles, ce qui renforce le tissu social et sportif local.

Impact Social et Économique : Le repêchage d'un club peut avoir un impact positif sur l'économie locale, en attirant des spectateurs et en stimulant les commerces locaux pendant les jours de match, renforçant ainsi le lien entre le sport et le développement économique.

Intérêt Suprême du Football : Cette décision peut être vue comme un acte en faveur de l'intérêt suprême du football, en permettant à un club avec un fort potentiel de réussite de participer à la compétition, ce qui peut également dynamiser l'intérêt pour le sport dans la région.

En consolidant ces arguments, le Comité Directeur démontre la pertinence de sa décision et son alignement avec les objectifs de développement du football à La Réunion.

Après étude des dossiers dans sa séance du 23/01/25, un classement de priorité de repêchage parmi les 9 clubs ayant transmis une demande, a été établi par la Régionale Sportive afin de pourvoir ces places.

Proposition de classement des dossiers de repêchage déposés par les clubs :

1. OC SAINT-ANDRÉ LES LEOPARDS
2. OC AVIRONS
3. AS 12e KM
4. UNION SPORTING BENEDICTINE (ex COSMOS SBO)

5. AJS RDM HAUTS
6. ASC SAINTE-ETIENNE
7. AFC OL SAVANNAH
8. AFC HALTE-LÀ
9. AS GUILLAUME

La proposition de classement des demandes de repêchage est validée à la majorité.

4. Courrier des clubs

Madame Isabelle ABELARD et Monsieur Mickaël CORRE reprennent leur place dans la salle.

- Demande d'affiliation :

Plusieurs demandes d'affiliation à la LRF pour la saison 2025 ont été envoyées par des associations. Certaines ont complété leur demande avec les documents demandés, tandis que d'autres n'ont plus donné suite.

Le Comité Directeur donne son accord pour l'affiliation des associations suivantes :

	AVIS
Olympique Bras Creux (R3)	Dossier Complet Avis Favorable
Marmailles Terre-Sainte (R3)	Dossier Complet Avis Favorable
Ecole Foot Bérive (R3)	Avis Favorable sous condition de fournir les documents dans les délais
FC CASINO DE ST DENIS (Foot Entreprises)	Dossier complet Avis favorable
TRIVELA (Futsal)	Dossier complet Avis favorable

- Fermeture de l'équipe Sénior et participation aux compétitions Jeunes :

3 clubs qui évoluaient en R3 en 2024, demande leur engagement uniquement en catégorie « jeunes ». Le Comité Directeur donne un avis favorable sous conditions.

	AVIS
SC VILLELE	Avis Favorable sous condition du paiement du nouvel engagement et dettes
OSCP DRAGONS	Avis Favorable sous condition du paiement du nouvel engagement et dettes
JUVENTUS AC DU PORT	Avis Favorable sous condition du paiement du nouvel engagement et dettes

- Courrier de l'AS ESPOIR TAN ROUGE :

En début de la saison 2024, le club AS ESPOIR TAN ROUGE, s'est retiré du championnat R3 à cause d'un manque d'effectif et de moyen humain. Le club a été mis en inactivité pour 2024.

Cette saison 2025, le club demande sa réintégration au sein de la R3.

Le Comité Directeur donne son accord sous réserve de respecter les obligations financières, techniques et sportives de la R3.

- Courrier de l'Association OL LANGEVIN :

Ce club affilié en Futsal souhaite créer une section de Vétérans tout en gardant la section Futsal.

Le Comité Directeur donne son accord sous condition de s'engager en libre « Vétérans » et engager une section supplémentaire « Futsal ».

- Courrier Du club COSMOS SAINT-BENOIT OMNISPORTS

Le club COSMOS Saint-Benoît Omnisports, informe la ligue du changement de ses statuts et de dénomination pour se dénommer : UNION SPORTING BENEDICTINE

Le Comité Directeur prend note et informera le FFF du changement de nom.

5. Charte d'Engagement, d'Ethique et de Neutralité des élus de la LRF

Conformément à la séance du CoDir du 6 janvier 2025, la proposition de la charte a été transmise à l'ensemble des membres du Comité Directeur.

Il est proposé de valider la charte.

Validé à l'unanimité.

6. Double Licence Arbitre / Joueur pour la saison 2025

La Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage propose cette année au Comité Directeur d'autoriser les arbitres de ligue, âgés de plus de 23 ans au 1er janvier de la saison en cours, à être titulaires d'une licence « joueur » dans le club de leur choix, conformément à l'article 29 des statuts de l'arbitrage.

Validé à l'unanimité.

Le Président
Rosaire MORISCOT